



## LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS SUR RENDEZ-VOUS

D'avril à octobre, la collecte des déchets verts fonctionne sur rendez-vous dans votre commune. Elle est assurée gratuitement par l'association **LES ATELIERS DU VAL DE SAMBRE** dans la limite de 3 collectes sur l'année. À partir de la 4<sup>e</sup> collecte, le passage vous sera facturé à hauteur de 5€.

### 1 Je contacte LES ATELIERS DU VAL DE SAMBRE

Par téléphone : **03 27 63 00 07**

Numéro accessible du lundi au vendredi,  
de 9h à 12h et de 14h à 16h

Par email : **dechetsverts@ateliersduvaldesambre.fr**

Dans ce cas, la date de rendez-vous sera  
également confirmée par mail.



### 2 Je choisis le jour de collecte

en fonction des créneaux de passage ci-dessous :

Du mardi 23 au vendredi 26 avril 2019

Du lundi 27 au vendredi 31 mai 2019 (excepté le jeudi 30 mai)

Du lundi 24 au vendredi 28 juin 2019

Du lundi 22 au vendredi 26 juillet 2019

Du lundi 26 au vendredi 30 août 2019

Du lundi 23 au vendredi 27 septembre 2019

Du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2019

#### RAPPEL !

Ces créneaux correspondent aux semaines au cours desquelles la structure pourra venir collecter les déchets verts dans votre commune, et non pas la période durant laquelle vous devez appeler. Pensez donc à anticiper la prise de rendez-vous.

### 3 Je sors mes déchets

sur le trottoir le soir précédant mon rendez-vous tout en veillant à bien respecter les consignes de collecte présentées en page 10

#### TOUT L'ANNÉE, LES DÉCHETTERIES COLLECTENT VOS DÉCHETS VERTS

Déposez gratuitement vos déchets verts dans l'une des 4 déchetteries de l'Agglo, dans la limite de 1m<sup>3</sup> par jour. Pour y accéder, pensez à vous munir de votre badge d'entrée. Plus d'infos en pages 12 et 13.



## LES CONSIGNES DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

La collecte des déchets verts ne s'adresse qu'aux particuliers résidant sur le territoire de l'Agglo. Attention, il s'agit d'une démarche individuelle (un rendez-vous équivaut à un passage par foyer). Par conséquent, aucun point de regroupement ne sera toléré.

### Les déchets verts acceptés dans la limite de 2m<sup>3</sup>



Les tontes de pelouse



Les branchages



Les tailles de haies et d'arbustes



Les résidus d'élagage



Les entretiens des massifs floraux



Les feuilles mortes

#### COMMENT LES PRÉSENTER AU PERSONNEL DE COLLECTE ?

De préférence dans de petites poubelles, en carton ou en sac (ouvert). Pour les branchages, privilégiez les fagots ficelés (longueur inférieure à 1,50m).

### Ne seront pas collectés



Les poubelles et les sacs trop lourds (de plus de 20 kg) ; les déchets trop volumineux (ex : branches de plus d'1,5m de longueur et de 2cm de diamètre) et tout autre déchet non-mentionné ci-dessus (terre, cailloux, plastique, ordures ménagères )



## LE COMPOSTAGE, UNE VRAIE ALTERNATIVE !

Le compostage individuel est un moyen simple de revaloriser ses déchets de jardin et de cuisine. 75% de vos déchets verts peuvent ainsi être transformés en compost, une quantité non-négligeable lorsque l'on sait qu'ils représentent 1/4 des déchets produits par les ménages.

Si vous souhaitez obtenir un composteur, l'Agglo peut vous en proposer à un tarif préférentiel : 20€ pour un 400L et 40€ pour un 800L. Pour une prise en main optimale de votre composteur, les ambassadeurs du tri de l'Agglo se tiennent à votre disposition pour vous apporter de précieux conseils.



### Comment obtenir un composteur ?

Les composteurs sont à retirer directement\* au Pôle Accueil de l'Agglomération.

#### Adresse

18 rue du 145<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie à Maubeuge

#### Horaires

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (jusqu'à 16h30 le vendredi)

#### Contact

03 27 53 01 00

#### Tarifs (Participation de l'Agglo à hauteur de 50%)

Composteur de 400L : 20€  
Composteur de 800L : 40€

#### Paiement

Par chèque uniquement, à l'ordre du Trésor Public

\*En fonction des disponibilités